



**Grand Conseil de la République  
et canton de Genève**

# 2014

**Rapport de gestion**  
1<sup>re</sup> législature  
1<sup>re</sup> année



Secrétariat général du Grand Conseil  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3970 – 1211 Genève 3  
T 022 327 97 00  
[www.ge.ch/grandconseil](http://www.ge.ch/grandconseil)

Rapport de gestion tiré à 180 exemplaires  
Imprimé sur du papier certifié FSC  
100 % recyclé, neutre en CO<sub>2</sub>

Crédits photos  
Christian Pfahl  
Loris von Siebenthal  
Jean-Patrick Di Silvestro  
Archives famille Droin

Genève, mars 2015

## Grand Conseil

**2** fonction législative

*4 collaboration intercantonale  
4 collaboration transfrontalière*

**3** points forts

**6** fonction de haute surveillance

*6 examen des états financiers individuels et consolidés  
6 commission des finances  
6 commission de contrôle de gestion  
7 commission des visiteurs officiels  
7 commissions interparlementaires de contrôle*

**8** objets traités

**10** fonction de recours

*10 pétitions  
11 grâce*

**12** fonction élections et prestations de serment

**12** finances et contrôle interne

**14** une présidence unique

## Secrétariat général du Grand Conseil

**16**

*16 soutien à la présidence, au Bureau et aux députés  
17 soutien aux commissions parlementaires  
17 soutien au parlement  
17 mémorial du Grand Conseil  
17 systèmes d'information  
18 fonction historique du sautier  
20 perspectives 2015*

## Introduction

Cette première année de la première législature fut particulièrement intense et a battu tous les records du nombre de séances avec un total de 79 (75 en 2013).

Les nouvelles exigences constitutionnelles ont demandé un investissement en temps et en énergie important, par exemple l'entrée en fonction des députés suppléants.

Le Grand Conseil a bien évidemment assuré ses quatre fonctions constitutionnelles et législatives caractérisées par une complexité croissante.

## Fonction législative

La fonction législative comporte notamment les attributions suivantes :

- décisions relatives aux initiatives populaires, à savoir l'examen de leur prise en considération et l'élaboration éventuelle d'un contreprojet ;
- adoption, amendement ou rejet de projets de lois qui sont présentés par les députés ou le Conseil d'Etat ;
- approbation ou rejet des conventions intercantionales et internationales ;
- vote du budget et des impôts ;
- traitement des motions, résolutions, postulats et questions ;
- traitement des recours contre les actes du Grand Conseil, en particulier les lois votées ;
- rédaction et publication du « Mémorial des séances du Grand Conseil », en tant que source législative et d'interprétation.

Le détail des objets traités en 2014 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Objets	Traités	Renvoyés en commission	Retirés	Autre	Total
Initiatives	4	9	-	-	13
Projets de lois	195	266	28	-	489
Motions	73	31	10	-	114
Résolutions	22	11	6	-	39
Rapports divers	24	12	-	-	36
Postulats	-	-	-	-	-
Questions écrites	-	-	-	15	15
Questions écrites urgentes	-	-	-	153	153
<b>Total fonction législative</b>					<b>859</b>

# Points forts

## séances

Le Grand Conseil a tenu 79 séances plénières (75 en 2013) représentant plus de 165 heures (149 en 2013).

Les commissions parlementaires, ad hoc et les quatre délégations parlementaires intercantionales ont tenu plus de 810 séances, comptabilisant ainsi près de 1900 heures de travail de commission.

Le 27 mai 2014, les magistrates et les magistrats du Pouvoir judiciaire ont prêté serment devant le Grand Conseil à la cathédrale Saint-Pierre en présence de plus de 1000 invités. Cette cérémonie a été présidée par M. Antoine Droin, président du Grand Conseil, secondé par M. Antoine Barde, 1<sup>er</sup> vice-président.

Cette manifestation majeure de la vie institutionnelle genevoise, placée sous la responsabilité du Secrétariat général du Grand Conseil en collaboration avec le Pouvoir judiciaire et le Département présidentiel, fut un grand succès.

L'événement, retransmis en direct à la télévision, fut complexe et nécessita la coordination de plus de 300 acteurs impliqués à tous les niveaux de l'organisation.

## prestation de serment

## ssp

L'Assemblée annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires s'est tenue à Genève les 29 et 30 août.

La rencontre a rassemblé des députés et élus nationaux, cantonaux et communaux, ainsi que des collaborateurs des services parlementaires et des intervenants spécialistes des rapports entre politique et médias.

Des visites en lien avec la Genève internationale ont été proposées aux participants.

Fin octobre 2014, un site internet entièrement remodelé a été mis en ligne.

Une navigation claire, une meilleure lisibilité, une grande facilité d'utilisation, un graphisme résolument moderne et une technologie adaptée aux dernières innovations le caractérisent.

Un accès direct aux objets de l'ordre du jour du parlement et un moteur de recherche très performant font partie des nombreuses améliorations apportées aux utilisateurs.

Les séances sont désormais très facilement accessibles en différé avec la possibilité de sélectionner les interventions de chaque orateur.

## site internet

### ***Collaboration intercantonale***

A la suite de la décision, en septembre 2013, des instances parlementaires compétentes des cantons romands d'instituer une commission interparlementaire (CIP) en vue de l'examen du projet de révision du concordat du 10 octobre 1988 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande, les travaux de cette CIP ont été organisés par le secrétariat du Bureau interparlementaire de coordination (BIC).

Cette CIP s'est réunie le 17 janvier 2014 à Genève et a rendu son rapport à la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP) au mois de mars 2014.

Par ailleurs, au cours du dernier trimestre 2014, le projet de modification de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) a été communiqué au BIC en vue d'une prise de position des parlements.

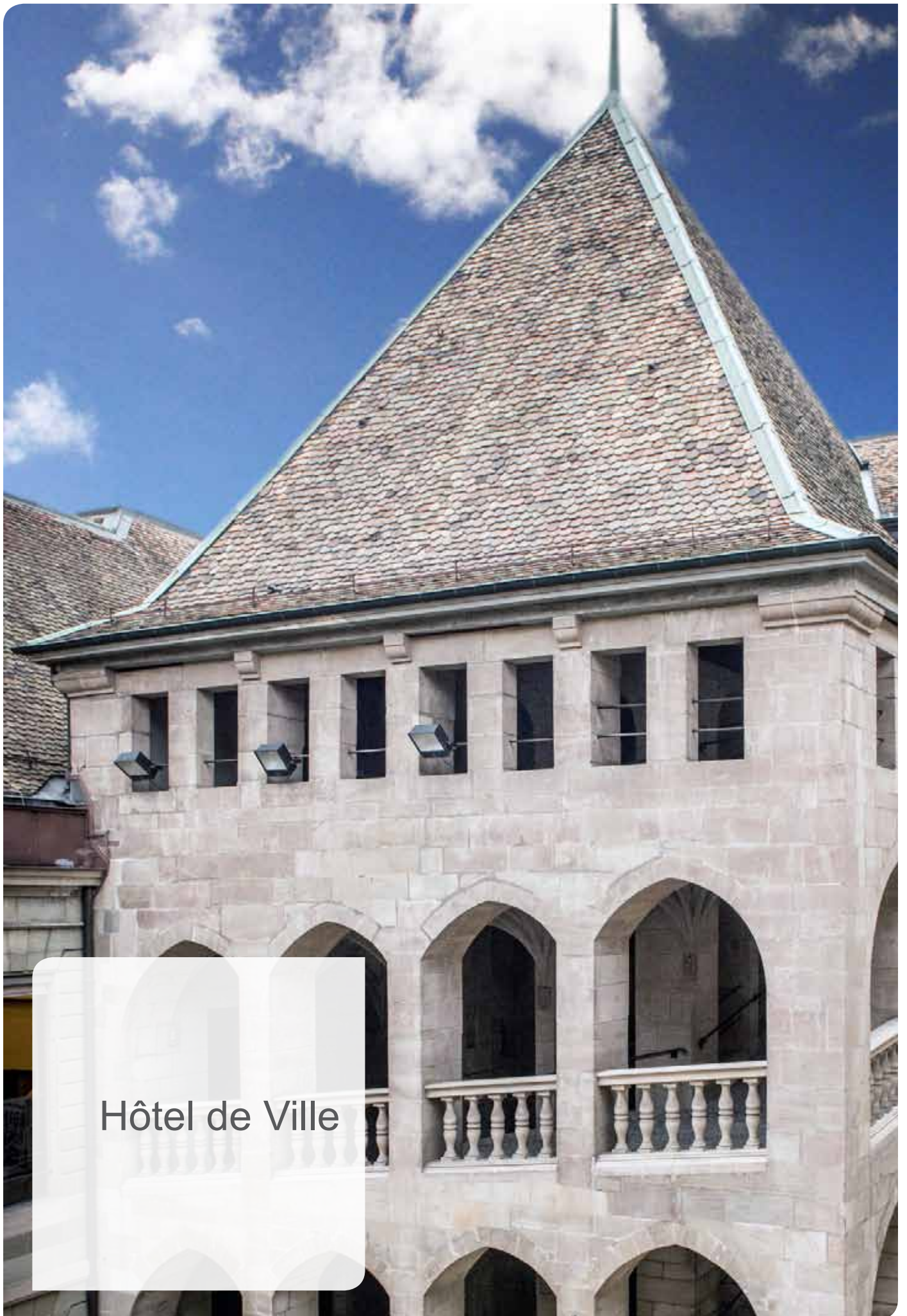
Les travaux liés à cet objet continueront en 2015.

Depuis le début de la législature, M. Jean-François Girardet est le membre titulaire genevois du BIC.

Le secrétariat permanent du BIC est assuré par le Secrétariat général du Grand Conseil.







## Hôtel de Ville

## ***Fonction de haute surveillance***

### ***Examen des états financiers individuels et consolidés***

La haute surveillance du parlement s'effectue notamment par l'examen des états financiers individuels et consolidés, en principe avant la pause estivale.

La haute surveillance est exercée plus particulièrement par trois commissions parlementaires : Commission de contrôle de gestion, Commission des finances et Commission des visiteurs officiels.

S'y ajoutent trois commissions interparlementaires de contrôle : Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2, Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale et Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande.

### ***Commission de contrôle de gestion***

La Commission de contrôle de gestion (CCG) est chargée d'examiner et de surveiller, à titre permanent, la gestion du Conseil d'Etat et de l'administration, la gestion et l'activité de l'administration décentralisée, la gestion des organismes subventionnés par l'Etat ou dépendant de celui-ci, ainsi que le respect des conditions des dotations faites par l'Etat.

La Commission de contrôle de gestion s'est réunie en séance plénière durant 95 heures dont neuf ont été consacrées à des séances conjointes avec la Commission des finances et la Commission des affaires communales, régionales et internationales. Durant cette période, la CCG a procédé à 46 auditions.

### ***Commission des finances***

La Commission des finances est l'une des commissions exerçant de manière déléguée la haute surveillance du parlement. Elle le fait en priorité en étudiant les projets de budget et les comptes de l'Etat de Genève.

Ainsi, l'étude des comptes 2013 s'est déroulée sur sept séances entre début avril et fin mai 2014, représentant près de 42 heures de travail. Le budget 2014 a quant à lui été voté le 19 décembre 2014 après plus de 98 heures d'examen.

A cet égard, il faut noter que le projet de budget 2015 présenté par le Conseil d'Etat était accompagné de plusieurs lois connexes obligeant la Commission des finances à les traiter de manière parallèle, ce qui a rallongé ses débats et soulevé des questions juridiques et de méthode (voir le rapport PL 11536-A).

D'autres thématiques, telles que la mise en œuvre de la loi sur la surveillance (LSurv), ont été abordées en fin d'année. Dans ce cas précis, il est à noter que l'étude du dossier a été menée conjointement avec la Commission de contrôle de gestion.





### ***Commission des visiteurs officiels***

La Commission des visiteurs officiels a notamment pour mission d'examiner les conditions de détention dans tous les lieux de privation de liberté situés dans le canton, dans les établissements soumis au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté, ainsi que dans les établissements où sont placés des adolescents par une autorité pénale genevoise.

Dans ce cadre, elle effectue des visites annoncées ou inopinées.

Elle entend les personnes privées de liberté qui en font la demande et peut proposer à d'autres détenus d'être entendus.

La commission a tenu 22 séances et a effectué la visite de 14 établissements de détention et autres locaux de privation de liberté.

Pour le surplus, des membres de la commission ont participé aux travaux de la Commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale (CIP détention pénale).

Enfin, la commission, par l'intermédiaire de son président et de son secrétaire scientifique, a présenté à plusieurs reprises ses activités à l'école de formation des agents de détention.

Elle a en outre participé à la réunion annuelle des intervenants en matière de droits humains.

### ***Commissions interparlementaires de contrôle***

#### Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2

La Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO se compose de sept membres par canton concerné (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS) et est notamment chargée d'étudier les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation, la planification financière pluriannuelle, le budget et les comptes annuels.

En 2014, cette CIP a siégé à trois reprises en séance plénière.

La présidence de la commission a été assurée en 2014 par Genève, en la personne de M. Patrick Saudan.

#### Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale

La CIP détention pénale a été instituée en vue du contrôle interparlementaire de l'application des deux concordats relatifs à la détention pénale. Elle se compose de trois membres par canton contractant.

La CIP détention pénale, présidée par le canton de Genève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, a tenu durant l'année écoulée une séance à l'Hôtel de Ville de Genève.

#### Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

Cette CIP de contrôle, composée de sept membres par canton contractant (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS), fait suite à l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande (C 1 07), le 1<sup>er</sup> août 2009. La CIP s'est réunie à deux reprises en 2014.

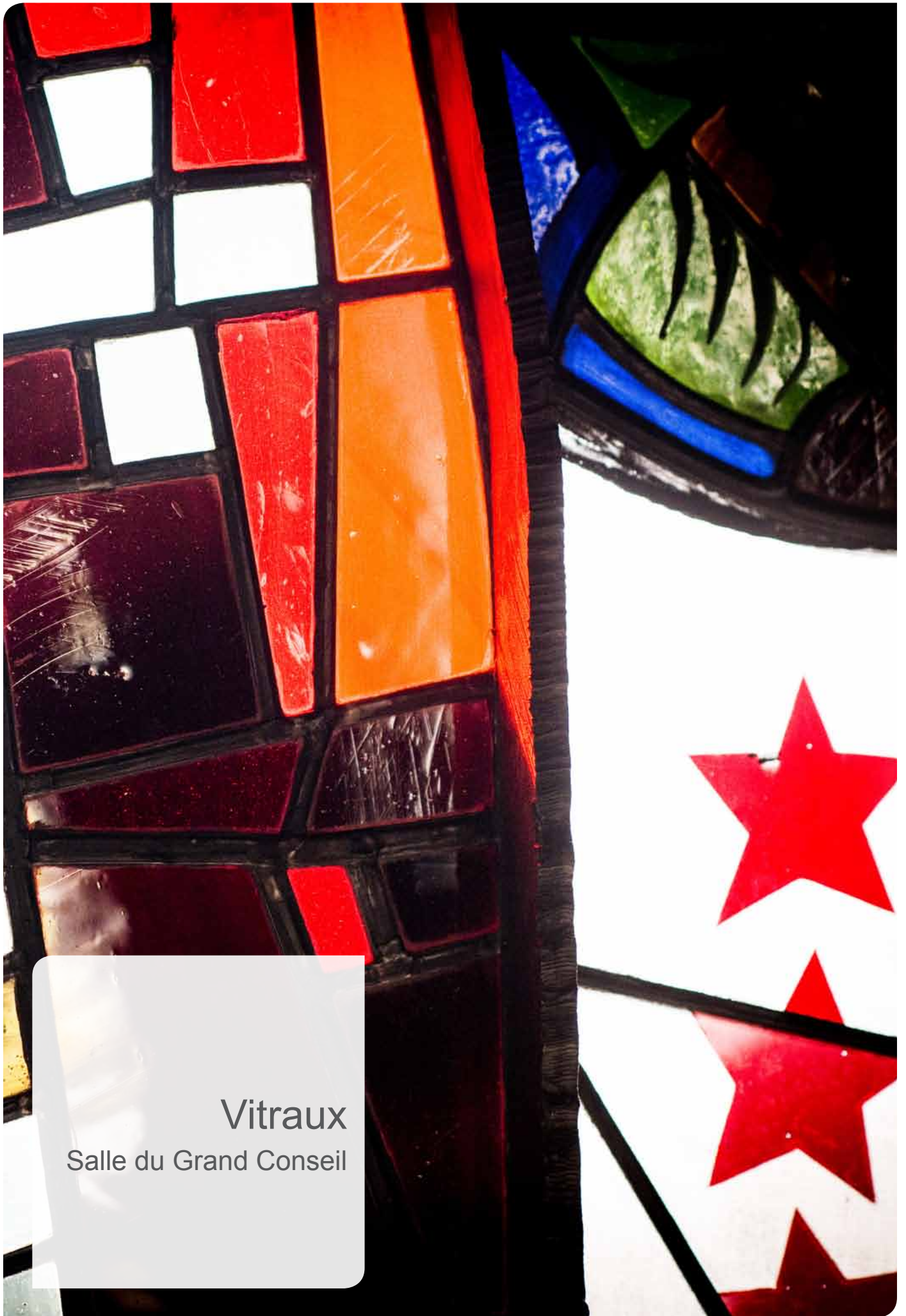
# Objets traités

## Objets traités en séance plénière

	2012	2013	2014
Initiatives populaires	14	5	13
Projets de lois	338	474	489
Motions	202	103	114
Résolutions	39	35	39
Pétitions	92	68	59
Rapports divers du Grand Conseil et du Conseil d'Etat	66	84	36
Postulats	-	-	-
Interpellations urgentes écrites	173	-	-
Questions écrites	37	21	15
Questions écrites urgentes	-	100	153
Rapports de la Commission de grâce	6	3	2
Elections (prestations de serment incluses)	125	145	124
<b>Total</b>	<b>1092</b>	<b>1038</b>	<b>1044</b>

## Recours déposés contre des décisions du Grand Conseil

	2012	2013	2014
Recours déposés	17	7	12
Recours traités	22	27	17
Recours pendants devant les tribunaux	16	5	5



Vitraux  
Salle du Grand Conseil

## ***Fonction de recours***

La fonction de recours comporte en particulier les attributions du Grand Conseil suivantes :

- réception et traitement des pétitions ;
- réception et traitement des demandes de grâce.

Le détail de la fonction de recours au Grand Conseil s'établit comme suit.

<b>Pétitions et grâces</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Pétitions	92	68	59
Grâces (compétence du Grand Conseil et de la Commission de grâce)	10	6	9

### ***Pétitions***

Les rapports sur les pétitions sont en principe inscrits à l'ordre du jour du Grand Conseil de la séance du vendredi après-midi permettant ainsi un traitement plus rapide afin de répondre aux pétitionnaires dans les meilleurs délais.

Ils sont traités, dans la mesure du temps disponible, à la suite des objets non controversés de la séance des extraits.

<b>Détail des pétitions</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Reçues et renvoyées en Commission des pétitions	41	38	41
Traitées	87	67	57
Renvoyées dans une autre commission	5	1	2
Retirées	-	-	-



## Grâce

En 2014, la Commission de grâce a étudié neuf recours en grâce dont deux traités par le Grand Conseil.

Détail des recours en grâce	2012	2013	2014
Recours examinés par la Commission de grâce	10	6	9
Recours traités par le Grand Conseil	6	3	2
Recours de la compétence de la commission	4	3	7
Amendes	1	-	1
Peines pécuniaires	1	-	1
Peines privatives de liberté	8	6	8
Grâces accordées	2	1	1
Grâces rejetées	8	5	8
Dossiers reportés	-	-	-





## ***Fonction élections et prestations de serment***

Cette fonction comporte en particulier les attributions suivantes :

- élection des magistrats du Pouvoir judiciaire dans l'intervalle des élections générales et, aux conditions fixées par les lois qui les instituent, des membres des commissions officielles et du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence ainsi que de son adjoint ;
- prestation de serment des conseillers d'Etat, des magistrats du Pouvoir judiciaire et des magistrats de la Cour des comptes.

Le détail de cette fonction en 2014 s'établit comme suit.

### **Elections**

Magistrats du Pouvoir judiciaire  
Membres des commissions officielles

### **Nombre d'élections**

27

223

### **Prestations de serment**

Conseillers d'Etat  
Députés et suppléants  
Magistrats de la Cour des comptes et suppléants  
Magistrats du Pouvoir judiciaire

### **Personnes ayant prêté serment**

-

6

-

539

## ***Finances et contrôle interne***

Aux termes de l'article 40 alinéa 2 de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC), le budget annuel du Grand Conseil et de son Secrétariat général est préparé par le Bureau, sur la base du projet que le sautier établit à son intention et afin qu'il soit intégré au budget de l'Etat.

Le Secrétariat général se charge de la tenue des comptes en passant les écritures comptables et en préparant les comptes en vue de leur approbation.

La gestion financière implique également la tenue et le paiement des indemnités des députés. Ces opérations sont facilitées par un système de gestion informatisée, développé par le Secrétariat général.

Le Bureau de la dernière législature fixe pour la législature suivante le montant des indemnités versées aux membres du parlement.

Considérant l'absence d'indexation depuis 12 ans et la nécessaire revalorisation de la fonction de député, le Bureau a décidé en 2013 une majoration de 25% des indemnités revenant aux députés après prélèvement opéré pour le groupe parlementaire. Cette décision a déployé pleinement ses effets dès le 1<sup>er</sup> novembre 2013, représentant un montant supplémentaire de l'ordre de 600 000 francs.

Comparé à l'exercice 2013, les comptes 2014 font donc apparaître une augmentation des dépenses principalement liée à la présence de députés suppléants, à l'augmentation du nombre de séances et à la revalorisation des indemnités.

En effet, la tenue de deux séances extraordinaires en application de l'article 10 de la loi portant règlement du Grand Conseil et une augmentation du nombre de séances plénières et de commissions ont fait que les parlementaires n'ont jamais autant siégé.

Au niveau des dépenses générales, on constate une diminution de celles-ci tant au niveau du Grand Conseil que du Secrétariat général.

Cette évolution s'explique notamment par les efforts déployés en termes de diffusion électronique des documents et de réduction de la consommation de papier, ainsi que par un appel limité aux mandataires externes.

S'agissant du système de contrôle interne, il a été mis en place en 2007. Il concerne aussi bien l'aspect financier que l'aspect « métier ».

Son extension et sa tenue à jour se sont poursuivies en 2014.

Le détail des comptes pour les entités du Grand Conseil, du Secrétariat général du Grand Conseil et du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) se retrouve dans le tableau ci-dessous.

*Tous les chiffres sont indiqués en milliers*

<b>Grand Conseil</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Indemnités	4075	4414	5350
Dépenses générales	2750	2750	2432
Autres charges	191	207	274
Revenus	1	3	11
<b>Secrétariat général du Grand Conseil</b>			
Charges de personnel	3197	3289	3329
Dépenses générales	709	571	413
Autres charges	6	26	3
Revenus	43	14	13
<b>Bureau interparlementaire de coordination</b>			
Charges	52	52	51
Revenus	42	35	34

## ***Une présidence unique***

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, la présidence du Grand Conseil a été assumée par M. Antoine Droin pendant 14 mois et demi. Une situation totalement inédite et unique dans l'histoire du parlement genevois.

Cette période s'est révélée nécessaire afin de permettre le passage à une durée de législature de cinq ans au lieu de quatre.

L'élection de la présidence du Grand Conseil et de son Bureau se tiendra non plus en novembre, mais en janvier 2015, en février 2016 et en mars 2017.

La présidence de M. Droin a été notamment caractérisée par la volonté de renforcer les relations avec les Nations Unies, avec le Comité international de la Croix-Rouge et avec les organisations internationales dans leur ensemble.

La rencontre avec les représentants de la communauté internationale et de France voisine qui a réuni les députés du Grand Conseil, les représentants de l'ONU et de la Genève internationale dans le jardin de la Villa Les Feuillantines, aimablement mis à disposition par l'ONUGE (voir image ci-dessous), en fut une démonstration très réussie.



M. Droin a été spécialement attentif à développer une ouverture toujours plus grande auprès des Etablissements publics autonomes. Des rencontres avec les directeurs généraux de l'Aéroport, de l'Hospice général, des Services industriels ou des Hôpitaux universitaires ont été particulièrement appréciées et fructueuses.

Il s'est également pleinement investi dans les très nombreuses manifestations protocolaires autour du 200<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.

De nombreuses manifestations du paysage protocolaire genevois furent par ailleurs particulièrement marquantes comme les 150 ans de la première Convention de Genève ou les 60 ans du CERN. Au niveau intercantonal, la rencontre avec le Bureau du Grand Conseil de Saint-Gall, avec les Bureaux des parlements romands ou encore la rencontre annuelle entre tous les présidents de Suisse à Zoug sont à relever.

Le bilan de cette présidence est donc largement placé sous le signe du dialogue et du renforcement des synergies entre toutes les entités qui constituent les forces de notre canton et de notre pays.



M. Antoine  
**DROIN**

président du Grand Conseil

# Secrétariat général du Grand Conseil

## *Soutien à la présidence, au Bureau et aux députés*

Le soutien à la présidence et au Bureau implique tout d'abord la préparation des séances du Bureau par le sautier et son adjoint. Ils y participent avec voix consultative et assurent le suivi de ses décisions.

Le Secrétariat général se charge de l'organisation des sessions, en établissant le projet d'ordre du jour à l'intention du Bureau. Lors des séances, il apporte un appui juridique et en matière de procédure à la présidence, afin d'assurer le bon déroulement des séances et des votes. Il conseille également les députés sur la présentation de leurs divers textes parlementaires et de leurs amendements. A l'issue de la session, il établit le procès-verbal et envoie les textes votés, en vue de leur publication.

Le Secrétariat général est également chargé, en dehors des élections générales, de l'organisation des élections et prestations de serment, en particulier le traitement et le contrôle des candidatures.

En 2014, le Secrétariat général a organisé divers événements protocolaires dans le cadre de ses prestations de soutien.

La rencontre des 29 et 30 août entre députés et élus nationaux, cantonaux et communaux, ainsi que des collaborateurs des services parlementaires et des intervenants spécialistes des rapports entre politique et médias, lors de l'Assemblée annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires, a été un événement phare.

Le Secrétariat général a accueilli avec un grand plaisir les secrétaires généraux de l'Union interparlementaire (UIP) en avril 2014. Un événement réunissant une centaine de personnes à l'Hôtel de Ville.

A l'occasion de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) durant l'automne, le Secrétariat général du Grand Conseil a également reçu les personnes accompagnatrices à cet événement majeur.

Le sautier a par ailleurs eu le plaisir de recevoir l'Institut de phénologie en lien avec l'observation de l'éclosion de la première feuille du marronnier officiel.

Finalement, les séances fictives du Grand Conseil organisées au moment de la Journée en tous genres a une nouvelle fois rencontré un grand succès.

## *Soutien aux commissions parlementaires*

Aux termes de l'article 189A LRGC, les commissions bénéficient des services d'un secrétaire scientifique. En application de cette disposition et compte tenu des ressources, le Grand Conseil dispose, en plus des trois secrétaires de commission, de six secrétaires scientifiques qui apportent leur appui aux commissions (Commission des finances, Commission de contrôle de gestion, Commission des affaires communales, régionales et internationales, Commission ad hoc sur le personnel de l'Etat, Commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil, Commission de grâce, Commission législative, Commission judiciaire et de la police, Commission des visiteurs officiels, Commission des pétitions, diverses commissions interparlementaires).

Outre des procès-verbalistes, le Secrétariat général met à disposition des commissaires des secrétaires scientifiques qui apportent un appui essentiel, par exemple en préparant la documentation des séances, en fournissant, en cas de besoin, un soutien au niveau procédural ou juridique, ou en effectuant des travaux de recherche pour la commission dont ils s'occupent.



Ce sont eux qui assurent l'échange d'informations avec les départements et sont chargés d'apporter une aide à la rédaction des rapports de commissions, notamment en transmettant au rapporteur le résultat des votes et le texte voté. Ils doivent également veiller à la cohérence interne et externe de ces textes et assurer la transmission des informations nécessaires au traitement de l'objet par le Grand Conseil.

Dans le cadre de son appui au travail des commissions, le Secrétariat général prépare les séances, d'entente avec les présidents, notamment en envoyant les convocations et en organisant les auditions.

### ***Soutien au parlement***

Le Secrétariat général gère le dépôt, la duplication et l'expédition des textes de chaque session. Il vérifie les textes déposés par les députés et la rédaction des amendements.

Il s'occupe de la gestion des séances et du fonctionnement de l'infrastructure logistique de la Salle du Grand Conseil, y compris la production et la diffusion des séances sur internet.

Une préoccupation importante de cette année était la mise en place d'une diffusion télévisée accessible au plus grand nombre de citoyens.

Le Secrétariat général s'occupe de la réception et de l'acheminement de la correspondance destinée à la présidence et aux commissions. En outre, il gère l'ensemble de l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du Grand Conseil et au travail des députés.

### ***Mémorial du Grand Conseil***

Depuis 1828, le Mémorial constitue un outil indispensable, dans la mesure où il garde la trace de l'intention du législateur et sert à l'interprétation des textes législatifs. Il contient également les textes soumis à discussion ainsi que les lois, les motions et les résolutions adoptées.

Le Mémorial du Grand Conseil est une source importante d'informations sur la vie politique et sociale à Genève. Il rend accessibles au public les débats du Grand Conseil dont il restitue l'atmosphère. Il assure ainsi la transparence de l'action parlementaire et perpétue le souvenir des faits marquants de la vie genevoise.

A ce jour, il comporte plus d'un demi-million de pages consultables à la Bibliothèque de Genève ou aux Archives d'Etat. Les débats retranscrits sont aussi accessibles sur le site internet du Grand Conseil depuis 1993.

Le Mémorial de cette 1<sup>re</sup> année de la 1<sup>re</sup> législature devrait comprendre quelque 40 000 pages, réparties en 31 volumes (certains volumes seront constitués de plusieurs tomes).

Par ailleurs, les documents historiques relatifs aux prestations de serment du Conseil d'Etat depuis 1827 (comptes rendus, notes internes, protocoles) ont été numérisés dans le cadre de la nécessité de garantir l'archivage numérique.

A noter que le volume des « Annexes » n'est plus imprimé, mais qu'il consiste en la reliure des tirés-à-part, ce qui consistue une économie de l'ordre de 100 000 francs par an.

### ***Systèmes d'information***

Le Secrétariat général, en collaboration avec la Direction générale des systèmes d'information (DGSI) conduit les projets informatiques propres au Grand Conseil.

Il s'appuie également sur un partenariat avec les services informatiques de l'Assemblée fédérale. Le Secrétariat général assure la maintenance et le développement des outils informatiques mis à la disposition des députés.

#### Site internet

Le site internet du Grand Conseil est l'outil privilégié d'information du public sur les activités de l'institution. L'ensemble des textes publics est accessible depuis sa page d'accueil et chaque commission dispose d'une page spécifique, sur laquelle figurent les membres et les objets en suspens.

Le 31 octobre 2014, un site entièrement remanié a été mis à la disposition du public pour un accès encore plus rapide et facile aux informations relatives aux travaux parlementaires (cf. page 8), avec notamment la publication de didactiques sur les procédures de traitement des objets parlementaires.

L'amélioration la plus notable est la facilité d'accès aux émissions en différé avec la possibilité de sélectionner les interventions de chaque orateur.

#### Outils internes

Les systèmes numériques de contrôle de gestion internes (CMS) ont été particulièrement améliorés, notamment au niveau des performances de recherche et de la pertinence des informations disponibles.

Un système de gestion qui permet une interactivité avec le site internet pour des mises à jour facilitées et automatisées afin de garantir un flux dynamique de l'information.

#### ***Fonction historique du sautier***

La fonction de sautier est apparue au XV<sup>e</sup> siècle. Le sautier était le chef des guets et le gardien de la Maison de ville, où il était logé. Il faisait exécuter les ordres du Conseil et portait une livrée aux couleurs de la ville.

Aujourd'hui, le sautier dirige le Secrétariat général du Grand Conseil tout en conservant certaines fonctions historiques et institutionnelles, comme l'observation de l'éclosion de la première feuille du marronnier officiel ou le port de la masse, symbole de l'autorité, lors de manifestations officielles.



# Perspectives 2015

Les volontés d'action pour 2015 sont les suivantes :

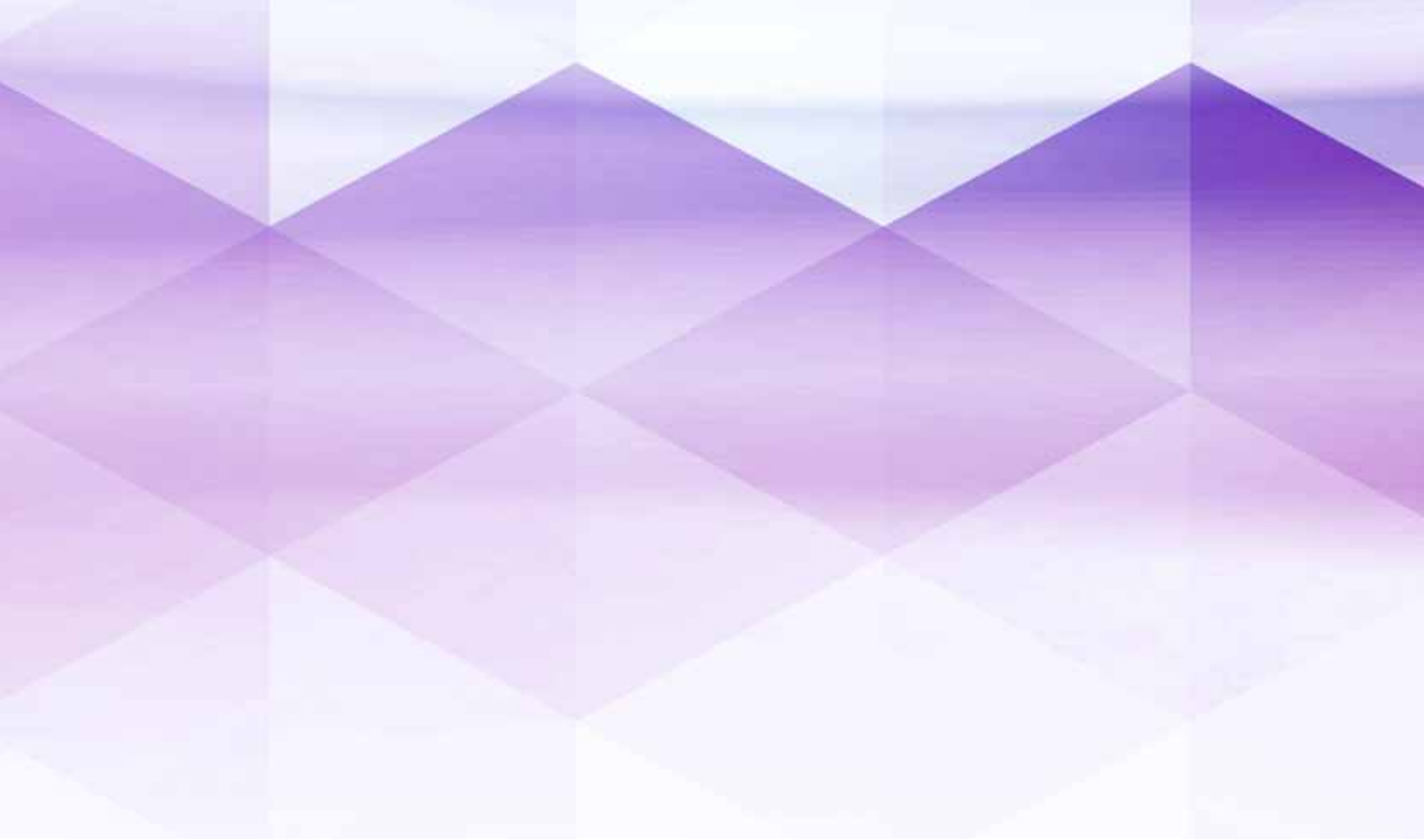
- poursuite du soutien aux députés et aux députés suppléants dans le cadre de la nouvelle législature ;
- poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle constitution ;
- poursuite du développement et de la consolidation du soutien aux commissions ;
- consolidation et renforcement du suivi des dossiers parlementaires liés aux relations intercantionales et transfrontalières ;
- renforcement des liens entre le Grand Conseil et les Etablissements publics autonomes (EPA) ;
- efforts marqués pour une plus grande sensibilisation des jeunes aux questions parlementaires ;
- renforcement de l'autonomie institutionnelle du Grand Conseil ;
- soutien actif au projet de loi 11472 ouvrant un crédit d'investissement pour la transformation du bâtiment de l'Hôtel de Ville en vue de la rénovation complète de la salle du Grand Conseil et d'un accès à l'Hôtel de Ville aux personnes à mobilité réduite ;
- refonte de l'application de gestion des objets du Grand Conseil pour une meilleure adéquation avec les technologies et les besoins actuels ;
- mise à disposition d'une application smartphone Grand Conseil ;
- étude pour la mise en place d'un archivage numérique .

Le Secrétariat général du Grand Conseil est prêt à relever les prochains défis afin d'offrir au parlement les meilleurs services pour une constante optimisation de son organisation.









**Grand Conseil de la République  
et canton de Genève**